

MAGNY

7. La Tuilerie

Données relatives à la présente planche
NB : les plans des PPRn et autres servitudes sont annexés au PLUi

- Zonage
- UA,B(a,m,r,v) - Zone urbaine à vocation mixte
 - UA,B(a,m,v)j - Sous-secteur de jardin
 - UE(1,2,3,4,5,d,h,r) - Zone urbaine à vocation économique
 - A - Zone agricole protégée
 - Ac(a,m,v) - Zone constructible pour l'activité agricole
 - N - Zone naturelle protégée

Prescriptions graphiques

🏡 Secteur où une hauteur maximale dérogatoire est permise

- Éléments de la trame verte et bleue à protéger
- Arbre
 - Haie
 - Espace boisé classé
 - Autre élément de paysage (bosquet, haie, jardin, etc.)
 - Autres éléments de la trame bleue (étang, cours d'eau, etc.)

- Fond de plan
- Cours d'eau et plans d'eau

